

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 17 juin 2020 à 19 h 00

Présences :

- M^mes Victoire Marin, maire – Grosses-Roches
Francine Ouellet Leclerc, maire – Saint-Jean-de-Cherbourg
- MM. Steve Castonguay, maire – Saint-Léandre
Pierre Dugré, maire – Sainte-Paule
Rémi Fortin, maire – Saint-René-de-Matane
Steve Girard, suppléant du maire – Matane
Pierre Lagacé, maire – Saint-Ulric
Jean-Roland Lebrun, maire – Saint-Adelme
Éric Normand, maire suppléant – Sainte-Félicité
Dominique Roy, maire – Les Méchins
Denis Santerre, maire – Baie-des-Sables
Andrew Turcotte, maire – Sainte-Félicité et préfet

Les membres sont tous présents par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, est aussi présente par visioconférence à partir de la salle « Le Fleuve » du bureau de la MRC. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020.

Ainsi, les municipalités doivent publier la teneur des discussions lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique. Les séances peuvent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 00.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rencontre
4. Procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 20 mai 2020
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 2 juin 2020
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 2 juin 2020
5. Dossiers régionaux
 - 5.1 Projet régional en démarrage : Synergie Bas-Saint-Laurent
6. Administration générale / développement local et régional
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
 - 6.1.1 Cp - Évaluation foncière
 - 6.1.2 Cp - Service d'urbanisme
 - 6.1.3 Cp - Sécurité incendie

- 6.1.4 Cp - Fiducies COSMOSS et SANAM
- 6.1.5 Cp - MRC compétences communes
- 6.1.6 Cp - TPI de la MRC de La Matanie
- 6.1.7 Cp - TNO Rivière-Bonjour
- 6.1.8 Cp - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
- 6.2 Partenariat 2020-2024 – Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 6.2.1 Lettre de la ministre du MAMH – Annonce de la mise en œuvre du volet Projets "Signature innovation" des MRC – enveloppe annuelle de 222 422 \$ pour cinq ans
 - 6.2.2 Lettre de la ministre du MAMH – Annonce de la mise en œuvre de l'axe "Soutien à la vitalisation" du volet 4 – enveloppe annuelle de 1 058 858 \$ pour cinq ans
 - 6.2.3 Adoption de la Politique de soutien aux entreprises (PSE) révisée
 - 6.2.4 Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) de la MRC de La Matanie
 - 6.2.5 FRR – PDC local 2020-2021 – projets Saint-Léandre
 - 6.2.6 Demande d'aide financière – La Centrale Matanie-Coop de Solidarité
- 6.3 Nomination d'un membre au CDEE
- 6.4 Gestion des ressources humaines (GRH)
 - 6.4.1 Embauche au poste de réceptionniste-répartiteur(trice)
 - 6.4.2 Embauche au poste conseiller(e) en communications et affaires publiques
 - 6.4.3 Entériner l'embauche d'étudiants (BAT et évaluation foncière)
 - 6.4.4 Entériner l'embauche d'un adjoint technique en évaluation foncière
- 6.5 Transports
 - 6.5.1 Rapport d'exploitation 2019 – Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural
 - 6.5.2 Mise à jour du Plan de développement du transport collectif de la MRC de La Matanie
 - 6.5.3 Demande d'aide financière au MTQ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet II pour l'année 2020
 - 6.5.4 Gratuité estivale 6-17 ans transport collectif
- 6.6 Bail de location – La Centrale Matanie – MRC pour le SANAM
- 7. Évaluation foncière
 - 7.1 Création de réserves financières :
 - 7.1.1 Frais de migration CIM en 2019
 - 7.1.2 Demandes de révision au TAC
- 8. Aménagement et Urbanisme / Environnement / Agriculture
 - 8.1 Réception de projets de règlements de la ville de Matane
 - 8.1.1 VM-89-186 modifiant le règlement de zonage afin d'effectuer différentes corrections
 - 8.1.2 VM-89-187 modifiant le règlement de zonage afin de prohiber le changement d'un usage non résidentiel à certaines conditions
 - 8.2 Adoption du règlement numéro 198-13-2020 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie
 - 8.3 Dépôt et adoption du rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie pour l'année 2019
 - 8.4 Désignation d'un représentant de la MRC de La Matanie au conseil d'administration de l'Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL)
- 9. Génie forestier
- 10. Service régional de sécurité incendie
- 11. Varia
- 12. Période de questions
- 13. Fermeture de la séance

RÉSOLUTION 351-06-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du Conseil sont tous présents par visioconférence;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point Varia ouvert :

- 6.2.7 Adoption de la politique Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals de la MRC de La Matanie;
- Varia a) Demande de rencontre avec le Conseil de la ville de Matane;
- b) Fonds régions et ruralité (FRR) – Confirmation de l'intérêt de la MRC de La Matanie à conclure une entente avec le MAMH pour la mise en œuvre de l'axe "Soutien à la vitalisation" volet 4.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 352-06-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 20 MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC, qui leur a été transmis à l'avance, tenue par visioconférence avec enregistrement audio, le 20 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 20 mai 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 353-06-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 2 JUIN 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC, qui leur a été transmis à l'avance, tenue par visioconférence avec enregistrement audio, le 2 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 2 juin 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 354-06-20

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 2 JUIN 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 2 juin 2020 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 2 juin 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 355-06-20

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2020 AU 11 JUIN 2020 – SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 22 695,06 \$, la liste des chèques émis au montant de 225,63 \$, les salaires payés du 10-05-2020 au 6-06-2020 au montant de 15 102,36 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 077,61 \$, représentant un grand total de 42 100,66 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 mai 2020 au 11 juin 2020 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 356-06-20

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2020 AU 11 JUIN 2020 – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 810,58 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 135,47 \$, les salaires payés du 10-05-2020 au 6-06-2020 au montant de 27 829,93 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 7 128,47 \$, représentant un grand total de 36 904,45 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 mai 2020 au 11 juin 2020 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 357-06-20

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2020 AU 11 JUIN 2020 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 42 276,28 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 225,34 \$, les salaires payés du 10-05-2020 au 6-06-2020 au montant de 49 162,63 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 7 340,79 \$, représentant un grand total de 101 005,04 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 mai 2020 au 11 juin 2020 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 358-06-20

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2020 AU 11 JUIN 2020 – FIDUCIES COSMOSS ET SANAM

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 8 868,50 \$, la liste des chèques émis au montant de 18 320,50 \$, les salaires payés du 10-05-2020 au 6-06-2020 au montant de 19 361,69 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 706,10 \$, représentant un grand total de 49 256,79 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 mai 2020 au 11 juin 2020 pour les *fiducies COSMOSS et SANAM*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 359-06-20

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2020 AU 11 JUIN 2020 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 341 979,43 \$, la liste des chèques émis au montant de 37 017,58 \$, les salaires payés du 10-05-2020 au 6-06-2020 montant de 79 424,58 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 17 632,19 \$, représentant un grand total de 476 053,78 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 mai 2020 au 11 juin 2020 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 360-06-20

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2020 AU 11 JUIN 2020 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Éric Normand et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 320,78 \$, les salaires payés du 10-05-2020 au 6-06-2020 au montant de 3 025,62 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 823,16 \$, représentant un grand total de 4 169,56 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 mai 2020 au 11 juin 2020 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 361-06-20

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2020 AU 11 JUIN 2020 – TNO RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 551,64 \$, la liste des chèques émis au montant de 169,21 \$, les salaires payés du 10-05-2020 au 6-06-2020 au montant de 1 530,90 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 385,68 \$, représentant un grand total de 2 637,43 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 mai 2020 au 11 juin 2020 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 362-06-20

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2020 AU 11 JUIN 2020 – FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 10-05-2020 au 6-06-2020 au montant de 1 209,28 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 329,66 \$, représentant un grand total de 1 538,94 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 mai 2020 au 11 juin 2020 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 363-06-20

FRR– ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES (PSE) DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté différentes politiques en lien avec le Fonds de développement du territoire (FDT) dont la Politique de soutien aux entreprises (PSE) de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'actualiser les politiques en tenant compte que le FDT a été remplacé par le Fonds Régions et Ruralité (FRR) qui comporte quatre volets, et qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la Politique de soutien aux entreprises (PSE);

CONSIDÉRANT le projet de PSE en lien avec le FRR, volet 2, soumis à l'attention du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte la Politique de soutien aux entreprises (PSE) en lien avec le FRR, volet 2;

QUE la Politique soit publiée sur le site Internet de la MRC de La Matanie et transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 364-06-20

FRR – ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté différentes politiques en lien avec le Fonds de développement du territoire (FDT) dont Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’actualiser les politiques en tenant compte que le FDT a été remplacé par le Fonds Régions et Ruralité (FRR) qui comporte quatre volets, et qu’il y a lieu d’apporter des modifications à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT le projet de PSPS en lien avec le FRR, volet 2, soumis à l’attention du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l’unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux de vie en lien avec le FRR, volet 2;

QUE la Politique soit publiée sur le site Internet de la MRC de La Matanie et transmise au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 365-06-20

FRR/PSPS – PDC VOLET LOCAL 2020-2021 – PROJETS SAINT-LÉANDRE – AUTORISATION DE VERSER 11 000 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2006-10 de la municipalité de Saint-Léandre demandant l’aide financière dans le cadre du FRR/PSPS-Programme de développement des communautés (PDC) volet local 2020-2021 pour les projets suivants :

- « Masqu’ART » du Centre socioculturel Le Jubé (1 500 \$);
- « Approvisionnement en eau pour la patinoire » du Comité de loisirs Les P’tits Léandre (4 800 \$);
- « Une cabane à l’école » du Comité de loisirs Les P’tits Léandre (4 700 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le versement du montant de 11 000 \$ dans le cadre du FRR/PSPS-Programme de développement des communautés (PDC) volet local 2020-2021 afin de permettre la réalisation des projets « Masqu’ART », « Approvisionnement en eau pour la patinoire » et « Une cabane à l’école » à Saint-Léandre;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 366-06-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA CENTRALE MATANIE-COOP DE SOLIDARITÉ

CONSIDÉRANT QUE le projet "La Centrale" est né d'un besoin des différents acteurs économiques et gens d'affaires de La Matanie, celui d'avoir des espaces conviviaux, technologiques et bien situés pour accueillir à la fois des projets novateurs et des humains créateurs pour notre économie;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier de la coopérative de solidarité La Centrale Matanie au montant de 50 000 \$, soit 25 000 \$ sur 2 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Girard :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour la coop de solidarité La Centrale Matanie, à partir du FRR, au montant de 50 000 \$ soit 20 000 \$ pour 2020 et 30 000 \$ pour 2021;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – neuf (9) voix

Ville de Matane

Contre – dix (10) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de St-Adelme
Municipalité de Ste-Félicité
Municipalité de St-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de St-Léandre
Municipalité de Ste-Paule
Municipalité de St-René-de-Matane
Municipalité de St-Ulric

REJETÉE

RÉSOLUTION 367-06-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA CENTRALE

CONSIDÉRANT QUE le projet "La Centrale" est né d'un besoin des différents acteurs économiques et gens d'affaires de La Matanie, celui d'avoir des espaces conviviaux, technologiques et bien situés pour accueillir à la fois des projets novateurs et des humains créateurs pour notre économie;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier de la coopérative de solidarité La Centrale Matanie au montant de 50 000 \$, soit 25 000 \$ sur 2 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour la coop de solidarité La Centrale Matanie à partir du FRR au montant de 25 000 \$ soit 12 500 \$ pour 2020 et 12 500 \$ pour 2021;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – une (1) voix

Municipalité de St-Adelme

Contre – dix-huit (18) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de Ste-Félicité
Municipalité de St-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de St-Léandre
Municipalité de Ste-Paule
Municipalité de St-René-de-Matane
Municipalité de St-Ulric
Ville de Matane

REJETÉE

RÉSOLUTION 368-06-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA CENTRALE – ORGANISATION D'UNE RENCONTRE AVEC LE CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le projet "La Centrale" est né d'un besoin des différents acteurs économiques et gens d'affaires de La Matanie, celui d'avoir des espaces conviviaux, technologiques et bien situés pour accueillir à la fois des projets novateurs et des humains créateurs pour notre économie;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier de la coopérative de solidarité La Centrale Matanie au montant de 50 000 \$, soit 25 000 \$ sur 2 ans;

CONSIDÉRANT le souhait de plusieurs membres du Conseil d'obtenir plus d'informations et réponses préalablement à la prise de décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QU'une rencontre soit tenue entre les représentants de la coop de solidarité La Centrale Matanie et le Conseil de la MRC de La Matanie et que la décision soit reportée à la séance du mois d'août 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 369-06-20

FRR – FONDS DE SOUTIEN À LA COMMERCIALISATION ET À LA PROMOTION DES ÉVÉNEMENTS ET FESTIVALS DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté différentes politiques en lien avec le Fonds de développement du territoire (FDT) dont la mise en place du Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'actualiser tenant compte que le FDT a été remplacé par le Fonds Régions et Ruralité (FRR), qui comporte quatre volets, et qu'il y a lieu d'apporter les modifications au Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals de la MRC de La Matanie en lien avec le FRR, volet 2, soumis à l'attention du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals de la MRC de La Matanie en lien avec le FRR, volet 2;

QUE le document soit publié sur le site Internet de la MRC de La Matanie et transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 370-06-20

NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENTREPRENEURIAL (CDEE) DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 736-11-19, adoptée en novembre 2019, concernant la nomination des membres du CDEE pour une période de deux ans pour l'application de la *Politique de soutien aux entreprises*;

CONSIDÉRANT le siège vacant de représentant du secteur de l'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DÉ désigner madame Marie-Claude Bernier, membre du CDEE de la MRC de La Matanie, au siège de représentante du secteur de l'emploi, pour la période se terminant en novembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 371-06-20

EMBAUCHE DE MADAME MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER AU POSTE DE RÉCEPTIONNISTE-RÉPARTITRICE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 712-11-19 concernant la création et l'affichage (interne et externe) de deux postes de réceptionniste-répartiteur(trice) et un mandat au comité administratif dans le cadre du processus de recrutement;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente avec le SCFP pour les postes de réceptionniste-répartiteur(trice);

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées, le 11 juin 2020, par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser l'embauche de madame Marie-Hélène Gauthier au poste de réceptionniste-répartitrice, poste régulier à temps complet, 33 heures/semaine et 37 heures/semaine en alternance, selon les modalités prévues et selon la grille salariale de l'année 2019, classe I, échelon 2, le tout ajustable lorsque la grille salariale 2020 sera connue suite aux négociations en cours pour le renouvellement de la convention collective;

QUE madame Marie-Hélène Gauthier entrera en fonction à titre d'employée régulière temps complet à compter du 6 juillet 2020 et sera assujettie aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de six mois.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 372-06-20

EMBAUCHE DE MADAME MÉLODIE PARDONNET AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT le besoin d'une ressource en communications à temps plein pour la MRC;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité transmise verbalement par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Normand et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de madame Mélodie Pardonnet au poste de conseillère en communications et affaires publiques et que le salaire soit établi, à l'échelon 1 de la classe III, selon la grille salariale de l'année 2019 de la convention collective, le tout ajustable lorsque la grille salariale 2020 sera connue suite aux négociations en cours pour le renouvellement de la convention;

QUE madame Mélodie Pardonnet entrera en fonction à compter du 29 juin 2020, à temps complet (35 heures / semaine), et sera assujettie aux dispositions de la convention collective en vigueur, notamment une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 373-06-20

ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS ÉTUDIANTS, ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT la résolution numéro 349-06-20 autorisant l'embauche de deux étudiants pour l'été 2020 pour leur permettre d'acquérir une expérience de travail et d'apporter un support au bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines pour le service de l'évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie entérine l'embauche, en date du 8 juin 2020, de mesdames Fidan Demis (3^e saison) et Emmy Bélanger (1^e saison), étudiantes, à titre d'agentes d'accueil touristique au Phare de Matane, selon les balises 2019 de la convention collective en cours de négociation, pour une durée de 11 semaines à 40 heures/semaine;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie entérine l'embauche, en date du 15 juin 2020, de monsieur Valère Brable, étudiant, à titre d'assistant à l'adjoint technique en évaluation foncière, selon les balises 2019 de la convention collective en cours de négociation, pour une durée de plus ou moins 12 semaines à 40 heures/semaine.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 374-06-20

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR MARIEN ST-GELAIS, EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE, AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines pour le service de l'évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie entérine l'embauche, en date du 8 juin 2020, de monsieur Marien St-Gelais, à titre d'employé surnuméraire au poste d'adjoint technique en évaluation foncière, classe I échelon 1 selon les balises 2019 de la convention collective en cours de négociation, pour une période approximative de six mois.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 375-06-20

APPROBATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION DU TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE LA MATANIE – ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT le Rapport d'exploitation du transport collectif de la MRC de La Matanie pour l'année 2019, préparé par la directrice du service, dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE le logiciel Parcours est utilisé pour la gestion des informations statistiques et l'achalandage;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance du document;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

D'approuver le Rapport d'exploitation du transport collectif de la MRC de La Matanie pour l'année 2019 dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural et de transmettre le document au MTQ.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 376-06-20

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE LA MATANIE – JUIN 2019

CONSIDÉRANT le Plan de développement du transport collectif de la MRC de La Matanie – juin 2020 mis à jour par la directrice du service pour le ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance du document;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Girard et résolu à l'unanimité :

DE prendre acte du Plan de développement du transport collectif de la MRC de La Matanie, mis à jour en juin 2020, et de transmettre le document au MTQ.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 377-06-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTQ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF, VOLET II, POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a rapatrié sous sa responsabilité directe, par déclaration de compétence, le service de transport collectif en 2010;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a l'objectif d'augmenter et de promouvoir l'utilisation du transport collectif dans La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, 30 677 déplacements ont été effectués par ce service et que le nombre anticipé pour 2020 est d'environ 35 000 déplacements;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif, volet II, prévoient une contribution du MTQ correspondant à 66 % des dépenses admissibles pouvant atteindre 250 000 \$ lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 30 000 et 39 000 déplacements;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits;

CONSIDÉRANT QUE pour les services de transport collectif, la MRC de La Matanie contribue en 2020 pour un montant de 62 290 \$ provenant du Fonds région et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE la participation escomptée des usagers est de 58 000 \$ pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT un montant provenant des surplus accumulés pour fins d'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT des dépenses anticipées de l'ordre de 378 540 \$ pour l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions ne tiennent pas compte de la crise sanitaire actuelle qui a une incidence majeure sur le nombre de déplacements et les revenus de l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de de La Matanie s'engage à effectuer entre 30 000 et 39 000 déplacements au cours de l'année 2020 selon les critères du programme et advenant que la cible n'est atteinte que le nombre de déplacements de l'année 2019 serve de référence;

QUE la MRC de La Matanie demande au MTQ de lui octroyer, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet II, une contribution financière pour le service du transport collectif au montant de 250 000 \$ pour l'année 2020;

QUE la MRC s'engage à réinvestir les surplus financiers dans le service de transport collectif au cours des trois années suivantes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 378-06-20

TRANSPORTS – GRATUITÉ POUR LES JEUNES DE 6 À 16 ANS DU 22 JUIN 2020 AU 23 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT l'objectif d'augmenter et de promouvoir l'utilisation du transport collectif dans La Matanie;

CONSIDÉRANT une demande de prix réduit pour la clientèle des camps de jour et les jeunes pour la période estivale et la recommandation de la responsable du transport;

CONSIDÉRANT QU'une période de gratuité du service est un incitatif pour l'utilisation du transport collectif par les jeunes et créer des habitudes favorables aux transports alternatifs à l'automobile;

CONSIDÉRANT QUE les statistiques de 2019 démontrent que la clientèle visée (6 à 17 ans) génère un important nombre de déplacements pendant cette période et que cela permet de fidéliser celle-ci toute l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la gratuité pour les jeunes de 6 à 16 ans durant la période des vacances, soit du 22 juin au 23 août 2020;

D'appliquer la gratuité aux jeunes usagers du transport adapté, le cas échéant;

DE faire la diffusion et la promotion appropriées à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 379-06-20

AUTORISATION SIGNATURE – BAIL DE LOCATION D'ESPACE PAR LA CENTRALE À LA MRC DE LA MATANIE POUR LE SANAM

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par la coordonnatrice du SANAM pour la location d'un local pour une durée de 12 mois dans l'espace collaboratif La Centrale pour permettre de faciliter les rencontres avec leur clientèle autre que les étudiants, la disponibilité budgétaire et l'accord des partenaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre :

QUE la décision en lien avec la location d'un local pour le SANAM soit reportée après la tenue de la rencontre à prévoir entre La Centrale et le Conseil de la MRC.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – quatre (4) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de St-Léandre
Municipalité de Ste-Paule

Contre – quinze (15) voix

Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de St-Adelme
Municipalité de Ste-Félicité
Municipalité de St-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de St-René-de-Matane
Municipalité de St-Ulric
Ville de Matane

REJETÉE

RÉSOLUTION 380-06-20

AUTORISATION SIGNATURE – BAIL DE LOCATION D’ESPACE PAR LA CENTRALE MATANIE À LA MRC DE LA MATANIE POUR LE SANAM

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par la coordonnatrice du SANAM pour la location d’un local pour une durée de 12 mois dans l’espace collaboratif La Centrale Matanie, pour permettre de faciliter les rencontres avec leur clientèle autre que les étudiants;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire, l’accord des partenaires et le potentiel de croissance du SANAM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la directrice générale de la MRC, madame Line Ross, à procéder à la signature d’un bail d’une durée de 12 mois, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, au montant de 450 \$ par mois, plus les taxes applicables, pour la location d’un espace dans La Centrale Matanie pour les besoins du SANAM.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – quinze (15) voix

Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Ste-Félicité
Municipalité de St-Adelme
Municipalité de St-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Ste-Paule
Municipalité de St-René-de-Matane
Ville de Matane

Contre – quatre (4) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de St-Léandre
Municipalité de St-Ulric

ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ

RÉSOLUTION 381-06-20

CRÉATION D’UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L’ÉVALUATION FONCIÈRE – FRAIS DE MIGRATION CIM EN 2019

CONSIDÉRANT QUE la migration du logiciel d’évaluation prévue pour l’année 2019 n’a pu être réalisée telle que planifiée et a été reportée;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, à l’exception des villes de Matane et de Sainte-Anne-des-Monts, ont été facturés et ont versé les montants destinés à la conversion des données des dossiers au moment de la migration;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réserver ces montants en prévision de les utiliser au moment de la migration et de la conversion des données de chacune de ces municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la création d'une réserve financière au montant total de 20 191,60 \$ du surplus accumulé non affecté du service de l'évaluation foncière, soit un montant de 11 248,76 \$ pour la MRC de La Matanie et 8 942,84 \$ pour la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 382-06-20

CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE – DEMANDES DE RÉVISION AU TAC

CONSIDÉRANT la formule mise en place à compter de 2020 pour les municipalités de la MRC de La Matanie, sauf la ville de Matane;

CONSIDÉRANT la possibilité que des dossiers se rendent devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) pour des demandes de révision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la création d'une réserve financière au montant de 10 000 \$ du surplus accumulé non affecté du service de l'évaluation foncière, en prévision de dossiers litigieux devant le TAQ.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 383-06-20

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 198-13-2020 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE ET DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 198-13-2020 a été transmis à l'avance par la directrice générale, en vertu de l'*article 445 du Code municipal*, et que les membres du Conseil de la MRC de La Matanie déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin, appuyé par monsieur Jean-Roland Lebrun, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le *Règlement numéro 198-13-2020 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin réviser la planification d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales (TPI) et d'apporter diverses modifications*;

D'adopter par renvoi le « Document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses outils d'urbanisme suite à la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie – Règlement numéro 198-13-2020 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de réviser la planification d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales (TPI) et d'apporter diverses modifications ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 384-06-20

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE LA MATANIE POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie pour l'année 2019, préparé par monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, ledit rapport leur ayant été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie pour l'année 2019, préparé par monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau;

QUE le Rapport de suivi du PGMR soit transmis, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) avant le 30 juin 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 385-06-20

REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE LA MATANIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS-SAINT-LAURENT (OBVNEBSL)

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de mettre à jour la résolution désignant un représentant de la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

DE désigner monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, comme représentant de la MRC de La Matanie afin de siéger au conseil d'administration de l'Organisme de bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL);

QUE monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soit nommé à titre de représentant substitut;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE

VARIA

- a) Demande de rencontre avec le Conseil de la ville de Matane;
- b) Fonds régions et ruralité (FRR) – Confirmation de l'intérêt de la MRC de La Matanie à conclure une entente avec le MAMH pour la mise en œuvre de l'axe "Soutien à la vitalisation" volet 4

RÉSOLUTION 386-06-20

DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE CONSEIL DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les maires des municipalités composant le Service régional de sécurité incendie (SRSI) souhaitent échanger avec les membres du Conseil de la ville de Matane en prévision de l'organisation de la desserte en sécurité incendie sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'échéance imminente de l'entente du SRSI, la nécessité de s'entendre sur son renouvellement, sur les municipalités participantes et les possibilités d'entraide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE demander la tenue d'une rencontre avec le Conseil de la ville de Matane dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 387-06-20

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – CONFIRMATION DE L'INTÉRÊT DE LA MRC DE LA MATANIE À CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LE MAMH POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AXE "SOUTIEN À LA VITALISATION" VOLET 4

CONSIDÉRANT la mise en place du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR) dans le cadre du *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* conclu le 30 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les quatre volets de ce fonds visent à donner un nouveau souffle au développement local et régional, à l'innovation, à la coopération intermunicipale ainsi qu'à l'occupation et à la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT l'annonce de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la mise en œuvre de l'axe Soutien à la vitalisation du volet 4 du FRR;

CONSIDÉRANT QUE cet axe offre l'opportunité à la MRC de La Matanie de conclure avec le MAMH, une entente de vitalisation qui permettra à la MRC de bonifier ses interventions au bénéfice des milieux présentant des défis de vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC ayant un rang quintile Q5 selon les indices de vitalités économiques 2016, publiés par le MAMH, sont les suivantes : Les Méchins, Grosses-Roches, Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Saint-Jean-de-Cherbourg et Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie bénéficiera d'une enveloppe annuelle de 1 058 858 \$, pour les cinq prochaines années, totalisant 5 294 290 \$ sur la période de 2020-2024 pour la mise en œuvre de l'entente de vitalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie confirme, auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, son intérêt à conclure une entente pour la mise en œuvre de l'axe "Soutien à la vitalisation" volet 4 dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);

QUE le préfet, monsieur Andrew Turcotte, soit et est autorisé à signer ladite entente avec le MAMH pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 388-06-20

Il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité de fermer la séance.
Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*